

AFTRAL

17 B AVENUE D ARSONVAL
01000 BOURG-EN-BRESSE
SIRET : 30540504502286

Dossier suivi par : EXTRANET ESPACE
CLIENT

Téléphone : 04 72 02 58 58
E-mail : bourgenbresse@aftral.com

Réf CDE : CDE202603063314
Session : FCFN626A000E

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT
Monsieur VILLEFRANCHE Agence
ZAC DU MARTELET
160 RUE DES CHANTIERES DU BEAUJOLAIS
69400 LIMAS

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **GAILLARDON Michel**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT**

a suivi l'action de formation **FCO Transport de marchandises**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **13/04/2026** au **17/04/2026**

pour une durée totale de **35,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **BOURG-EN-BRESSE**, le 28/04/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation
Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel



AFTRAL

17 B AVENUE D ARSONVAL
01000 BOURG-EN-BRESSE
SIRET : 30540504502286

Dossier suivi par : EXTRANET ESPACE
CLIENT

Téléphone : 04 72 02 58 58
E-mail : bourgenbresse@aftral.com

Réf CDE : CDE202603063314
Session : FCFN626A000E

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT
Monsieur VILLEFRANCHE Agence
ZAC DU MARTELET
160 RUE DES CHANTIERES DU BEAUJOLAIS
69400 LIMAS

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **GAILLARDON Michel**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT**

a suivi l'action de formation **FCO Transport de marchandises**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **13/04/2026** au **17/04/2026**

pour une durée totale de **35,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **BOURG-EN-BRESSE**, le 28/04/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation
Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel



AFTRAL

17 B AVENUE D ARSONVAL
01000 BOURG-EN-BRESSE
SIRET : 30540504502286

Dossier suivi par : EXTRANET ESPACE
CLIENT

Téléphone : 04 72 02 58 58
E-mail : bourgenbresse@aftral.com

Réf CDE : CDE202603063314
Session : FCFN626A000E

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT
Monsieur VILLEFRANCHE Agence
ZAC DU MARTELET
160 RUE DES CHANTIERES DU BEAUJOLAIS
69400 LIMAS

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), **Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel**, Représentant légal du dispensateur de formation, agissant,
par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Monsieur **GAILLARDON Michel**

salarié(e) de l'entreprise : **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT**

a suivi l'action de formation **FCO Transport de marchandises**

Nature de l'action de formation : Action de formation

qui s'est déroulée du **13/04/2026** au **17/04/2026**

pour une durée totale de **35,00 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **BOURG-EN-BRESSE**, le 28/04/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation
Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

